65e Année. — N° 357

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Nord & limit. 12.00 23.00 45.00
France, Belg. 13.00 24.00 48.00
Union post. 16.00 31.00 62.40

OUBLIER, C'EST TRAHIR

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 1199 ; Interc. 34

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

TOURCOING : Téléph. 37

65e Année. — N° 357

MERCREDI
22
DECEMBRE 1920

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

LE RETOUR DU ROI CONSTANTIN

C'est le triomphateur, comme on s'y attendait, que le roi Constantin est rentré dans son royaume. « On n'avait jamais rien vu de pareil, disent les dépêches d'Athènes, depuis Périclès... » Le nouvel Ulysse n'eut point besoin de se déguiser en mendiant pour surprendre les véritables sentiments de son peuple. Gounaris avait veillé à ce qu'il eut le loisir d'en recueillir, dès son débarquement, les éclatants témoignages. Toutefois, pour que son retour eut quelque ressemblance avec celui du héros d'Homère, la chronique raconte qu'il dut, avant d'apercevoir les rives de sa patrie, subir l'assaut des éléments déchaînés, ce dont il se ressentit; elle prétend aussi qu'il a, tout comme l'époux de Pénélope, résolu de se venger de ses rivaux, bien que les siens ne soient que des rivaux politiques...

Mais l' « Odyssée » assure, ne l'oublions pas, que les deux partis finirent par se réconcilier... et l'histoire, même lorsqu'elle n'est que de la légende, est un éternel recommencement.

En attendant, Constantin a repris le pouvoir et c'est l'événement qui aujourd'hui nous intéresse. De ce fait, en effet, la question d'Orient entre dans une nouvelle phase.

Quelle sera la politique du souverain restauré? Ce n'est point sans doute sur la lecture du message qu'il adresse à la nation hellénique que nous pouvons nous former une opinion définitive. Dans cet hymne d'allégresse et de reconnaissance, il n'a fait à ses intentions politiques que des allusions trop vagues pour que nous soyons autorisés à en tirer des indications précises pour l'avenir. Il s'engage à travailler à la tranquillité dans l'union, qui est une formule chère à tous les chefs d'Etat. Par contre, il poursuivra, dit-il, l'achèvement de la reconstitution nationale », en s'appuyant sur l'armée, ce qui semble indiquer qu'il s'efforcera de tenir le front d'Asie-Mineure. Il se propose enfin de raffermir de « très bonnes relations » avec les puissances alliées. Nous ne nous attendions évidemment pas à ce qu'il s'exprimât autrement...

Il s'est gardé de mentionner le traité de Sèvres, ce en quoi il s'est montré circonspect. D'aucuns pensent qu'il tentera de négocier avec les Turcs, pour devancer les Alliés, qu'il se réconciliera avec la Bulgarie et qu'il s'appuiera sur la Roumanie. Rêves ou réalités, nul ne peut encore le savoir. Au reste, n'est-ce point presque toujours le contraire de ce que l'on prévoyait qui arrive?

Il semble que la France, en tous cas, n'ait pour le moment à envisager dans le retour de Constantin qu'un seul point : elle y a acquis sa liberté d'action, comme l'a déclaré M. Georges Leygues. C'est un avantage que l'on ne saurait trop apprécier. Sachons le conserver et l'utiliser. Voilà ce que nous attendons de notre diplomatie.

G. L...

INFORMATIONS

NOS IMPORTATIONS ET NOS EXPORTATIONS

Paris, 21 décembre. — La statistique des douanes [illegible] les importations et exportations de marchandises [illegible] 30 novembre 1920 : [illegible] contre 50 209 439 000 [illegible] 2 771 861 000 contre [illegible] 1919.

L'HEURE DE LA RETRAITE FIXÉE A MINUIT A PARIS

Paris, 21 décembre. — Par délégation à l'article [illegible] préfet de police du 15 février 1919, [illegible] les débits-restaurants, cafés-restaurants et cafés-restaurants [illegible] sont fixés à minuit au lieu de 2 h. 30, à partir du 24 décembre 1920.

UNE TROUVAILLE DE DEUX MILLIONS

Une récompense de 60.000 fr.

Paris, 21 décembre. — M. Eric Wossond, propriétaire [illegible] de retour de New-York, [illegible] un train à la gare Saint-Lazare [illegible] un portefeuille contenant pour [illegible] billets de banque [illegible] Quelques instants [illegible] M. Wossond fit faire sa déclaration au commissaire [illegible] de la gare. Cet objet fut apporté à leur [illegible] avait trouvé dans le wagon. M. Wossond a remis 60 000 fr. à l'employé comme récompense.

Jusqu'à Paris plus de 2.500 victimes.

LES UNIFIÉS DE LA HAUTE-MARNE ADHERENT A LA IIIe INTERNATIONALE

Chaumont, 21 décembre. — La Fédération du parti socialiste unifié de la Haute-Marne, réunie à Chaumont, a voté son adhésion à la IIIe Internationale de Moscou.

LA NEIGE DANS LE MIDI

Un hangar s'effondre. — 300.000 francs de dégâts

Toulouse, 21 décembre. — Un vaste hangar renfermant huit avions, des moteurs et du matériel appartenant à une société de transports aériens s'est effondré sous le poids de la neige. Les dégâts s'élèveraient à 300.000 francs. Par suite de l'amoncellement des neiges, qui, en certains endroits, dépasse 60 centimètres, les trains ne circulent plus entre Toulouse et Cette.

APRES DES DESORDRES A MANILLE ON ARRETE 70 GENDARMES

Manille, 21 décembre. — A la suite des récents désordres au cours desquels 4 américains et 6 policiers ont été tués, il vient d'être procédé à l'arrestation de 70 gendarmes des Philippines.

LE FUTUR PRESIDENT HARDING ET LE TRAITE DE VERSAILLES

Londres, 21 décembre. — Une dépêche de Marion (Ohio), aux journaux annonce que le sénateur Harding, futur président des Etats-Unis, aurait définitivement décidé de ne tenir aucun compte du traité de Versailles et du pacte de la Société des Nations.

UN FERMIER ESPAGNOL TUE SA FEMME, SA BELLE-MERE ET SES QUATRE ENFANTS

Madrid, 21 décembre. — Un drame terrible s'est déroulé dans un village de Molthra (province de Malaga), où un fermier, nommé José Gonzalez, au cours d'une discussion de famille, a tué, à coups de couteau, sa femme, sa belle-mère et ses quatre enfants. Son forfait accompli, il s'est enfui.

UNE JOURNÉE de « Reconnaissance nationale des enfants de France aux Régions dévastées »

Le département de la Seine a décidé d'adopter 271 communes de la Meuse

Paris, 21 décembre. — On signale que l'Union des grandes Associations Françaises organise, pour le jeudi 23 décembre, dans toute la France, une cérémonie dite de : « Reconnaissance nationale des enfants de France aux régions libérées ».

A Paris, la solennité aura lieu au Trocadéro. On y proclamera que le département de la Seine a décidé d'adopter 271 communes dévastées de la Meuse et qu'il y a consacré 1.039.000 francs sur ses fonds communaux, et on y dira aussi l'émouvant élan qui a incité tant d'écoles de la France heureuse à s'intéresser d'une manière pratique au sort des écoles qui n'ont pas encore pu être reconstruites.

Bien que magnifique, l'effort accompli n'est pas suffisant, et jamais la générosité des Français et celle de nos amis de l'étranger ne seront trop grandes en raison de l'œuvre immense à réaliser.

CONSEIL DES MINISTRES

Les victimes civiles de la guerre

M. Maginot, ministre des Pensions, a fait adopter par le Conseil, un projet de loi destiné à préciser et à compléter les dispositions de la loi du 24 juin 1919, sur les réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre.

LES QUOTIDIENNES

LES FANTAISIES DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Dimanche, un socialiste unifié a été élu député dans le Lot-et-Garonne et un autre socialiste unifié a été mis en ballottage dans une élection municipale, à Paris.

Dans le pays de M. Georges Leygues, il s'agissait d'un second tour de scrutin. Au premier tour, le 5 décembre, M. Fauvel, candidat du Bloc national, recueillait 13.000 voix ; M. Emmanuel Chaumié, radical, 8.000 voix ; M. Balet, radical, 4.000 voix, et M. Renaud Jean, socialiste, 8.000 voix.

Le 19 décembre, M. Fauvel retrouvait ses 13.000 voix ; M. Balet obtenait 6.000 voix, et M. Renaud Jean rémonsaïd sur son nom 18.000 voix.

Notez qu'aux élections générales du 16 décembre 1919, le parti socialiste dans ce département n'avait eu que 7.000 voix exactement (6.808).

On voit donc pressé et comment expliquer ou tirer les deux consultations du suffrage universel un parti qui n'a jamais en d'action bien profonde dans cette région ait pu gagner 11.000 voix? Des populations jusque là réfractaires aux beautés du socialisme se sont-elle donc converties soudainement à l'évangile de Karl Marx?

Ce serait une erreur de le croire. Les socialistes du Lot-et-Garonne sont aujourd'hui, comme ils étaient hier, une petite minorité. Alors? Vraiment, la chose est simple : M. Renaud Jean, socialiste unifié, est l'élu des radicaux.

Entre les deux scrutins, M. Emmanuel Chaumié qui avait, on le sait, réuni 8.000 voix radicales au premier tour, s'est désisté. La plupart de ses partisans, par dépit, ont voté pour le socialiste, malgré la présence d'un autre radical, à fin de faire échec au candidat du Bloc national.

Et l'unifié est nommé député par 18.000 voix sur 40.000 votants et 78.000 inscrits !

Je disais que M. Renaud Jean était l'élu des radicaux : c'est vrai, mais il est surtout l'élu des abstentionnistes. Dimanche, dans le Lot-et-Garonne, 50 électeurs sur 100 n'ont pas jugé utile de se déranger pour voter.

Leur désertion aboutit à ce résultat paradoxal : un département exclusivement républicain aura à la Chambre un représentant socialiste. Il faut ajouter, il est vrai, que celui-ci, pour les besoins de la cause, avait camouflé la véritable doctrine collectiviste et que dans sa profession de foi il se déclarait le défenseur de la petite propriété.

Au contraire, M. Victor Méric, candidat socialiste à Paris, s'était affirmé franchement et ouvertement révolutionnaire et communiste. Son appel aux électeurs se terminait par ces mots : « Dictature du prolétariat, *rejet du réformisme, révolution sociale*, vivent les Soviets ! »

Le corps électoral a répondu en ne donnant que 1.615 voix à M. Méric, extrémiste, dans un quartier qui, à la précédente élection, accordait 2.784 voix au candidat socialiste.

Ainsi donc, les déserteurs du devoir civique ont assuré le succès du socialiste, en Lot-et-Garonne, tandis qu'à Paris, les électeurs se sont refusé d'approuver le programme du bolchevisme.

Il découle de ces deux résultats une leçon que les dirigeants de l'opinion auraient grand tort de négliger.

Maurice Auber.

L'EMPIRE DES AIRS

LE SERVICE POSTAL LONDRES-PARIS, LONDRES-BRUXELLES SUPPRIMÉ

Londres, 21 décembre. — On annonce officiellement la suppression du service postal aérien Londres-Paris et Londres-Bruxelles, entre le 25 et le 28 décembre.

L'APPLICATION DU TRAITÉ DE RAPALLO

UN ULTIMATUM ADRESSÉ A D'ANNUNZIO

Rome, 21 décembre. — **Devant l'attitude de D'Annunzio, toujours hostile à l'application du Traité de Rapallo, le général Caviglia lui a remis dans la soirée, à 18 heures, un ultimatum lui accordant 24 heures pour évacuer les îles D'Arbe et Vaglia et les autres localités attribuées à la Yougo-Slavie. Tous les navires de guerre italiens actuellement à Fiume devront être autorisés à en sortir. Les forces armées non constituées par les Fiumains devront être licenciées et éloignées.**

D'ANNUNZIO S'ENTETE

Rome, 21 décembre. — Le général Caviglia a reçu de d'Annunzio une réponse enlevant tout espoir que la régence de Fiume veuille se soumettre à la loi votée par le Parlement et sanctionnée par le Roi.

La Noël des enfants des Régions dévastées

LE GESTE D'UNE SUÉDOISE

Une suédoise amie de la France, Madame Adgasson Gumaelieus, vient d'adresser au « Figaro », une lettre contenant un chèque de 25.000 francs destiné à l'achat de jouets pour le Noël des enfants dans les régions dévastées.

LA TRAGÉDIE IRLANDAISE

UNE BATAILLE EN REGLE A MULLINAHONE

Tués et blessés

Londres, 21 décembre. — On mande d'Irlande au « Daily Mail » qu'une bataille a eu lieu à Mullinahone, comté de Tipperary, au cours de laquelle 40 volontaires auraient été capturés, 10 tués et plusieurs blessés.

On signale également 8 soldats tués au cours de la lutte, qui a duré jusqu'à la tombée de la nuit.

LES ÉVÉNEMENTS DE GRÈCE

OU VONT LES CUIRASSÉS ANGLAIS ?

Londres, 21 décembre. — Les journaux reproduisent une dépêche de Malte signalant que les cuirassés « Ajax » et « Conqueror » sont partis pour une destination inconnue, mais probablement la Grèce.

LE CABINET RHALLYS DEMISSIONNAIRE

Athènes, 21 décembre. — M. Rhallys a remis au roi, la démission du Cabinet. Le roi l'a prié de conserver le pouvoir jusqu'à la convocation de la Chambre.

LA CRISE ÉCONOMIQUE

UNE BANQUE ANGLAISE SUSPEND SES PAIEMENTS

Londres, 21 décembre. — La banque anglaise Farow, qui compte 75 succursales, dont 21 à Londres, et dont les dépôts d'argent et de titres provenaient surtout de petits commerçants, d'employés et d'ouvriers, vient de suspendre ses paiements.

Au Stock Exchange, on dit que la banque Farow devait avoir environ 4 millions de livres sterling.

LA VIE CHÈRE

Des chapons à 150 francs

Bourg, 21 décembre. — Le célèbre concours annuel de volailles mortes de Bresse fut hier, d'une importance exceptionnelle, tant par la qualité que par la quantité des produits exposés.

La vente a été rapide et à des prix élevés. Un lot de 22 chapons s'est enlevé à 2.000 francs.

Les premiers prix, dans la catégorie des chapons, ont trouvé acquéreur à 150 francs pièce.

La famille du général Wrangel se rend en France

Le cuirassé « Provence », venant de Constantinople et ayant quitté le Pirée, fait route sur Toulon. A bord se trouve la famille du général Wrangel, qu'accompagne le général français de Bourgoin.

LA QUESTION DU COMBUSTIBLE

Le prix du charbon ramené à 112 francs la tonne

Paris, 21 décembre. — On dit que le prix du charbon serait prochainement ramené, après péréquation, à cent douze francs la tonne.

UN INCIDENT DANS LA MER NOIRE

Un destroyer français ouvre le feu sur un navire russe ?

Paris, 21 décembre. — Suivant un message sans fil de Moscou, un destroyer français qui se trouvait dans la mer Noire, à 19 kilomètres de Poti, ouvrit le feu sur le navire russe « Zeinab ».

Le message ajoute que Tchitchérine aurait demandé des explications au gouvernement français.

A LA CHAMBRE

La Crise Economique

VOTE D'UN ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

(SEANCE DU MATIN)

Paris, 21 décembre. — La séance est ouverte à 9 h. 45, sous la présidence de M. Groussier. M. Isaac est au banc du gouvernement.

LA CRISE ÉCONOMIQUE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. Delesalle et Valette Viallard sur la crise économique.

M. Kempf regrette que ce soit le gouvernement qui ait déclenché la crise par sa campagne pour la baisse.

M. Kempf appelle l'attention de notre gouvernement sur la position difficile de nos industriels, concurrencés par l'étranger.

M. Inghels, député du Nord, attribue la crise du chômage actuel aux manœuvres de spéculation de ceux qui ont constitué des stocks et qui ne peuvent plus les écouler actuellement.

M. Inghels. — Ce n'est pas, comme l'a dit M. Delesalle, les hauts salaires qui sont cause de la *situation difficile de l'industrie*.

M. Delesalle. — Je n'ai pas dit cela. J'ai seulement constaté que les salaires étaient passés de 5 à 25 francs, en France, tandis que la proportion n'était pas la même à l'étranger. Ce n'était qu'un facteur de notre infériorité pour soutenir la concurrence étrangère. Ce n'est pas le plus important.

M. Inghels énumère toutes les industries frappées par la crise du chômage. Il attribue celle du textile à la surproduction causée par les tissages d'Alsace. (Exclamations).

M. Ferrafis, député du Jura, appuie les observations de ses collègues sur la gravité de la crise causée en partie par l'ordre donné aux banques par le Gouvernement de restreindre leurs crédits aux industriels.

M. Isaac. — Les banques sont assez grandes personnes pour savoir ce qu'elles ont à faire. Le gouvernement ne leur a donné aucun ordre de ce genre. La vérité est que du valeur des gages ayant baissé, les banques ont restreint leurs crédits.

NOUVELLE INTERVENTION DE M. LOUCHEUR

M. Loucheur monte à la tribune. Il craint que le ministère du commerce n'ait pas bien vu les causes de la crise actuelle. Celle-ci tient en grande partie au change qui nous fait payer les matières à des prix excessifs. Le ministre du commerce a dit à nos industriels d'exporter, mais ils sont dans l'impossibilité de le faire, à cause de la politique du charbon. Comment se fait-il que le change étant favorable à l'exportation des produits manufacturés, nous ne puissions pas exporter? C'est à cause de la grande faute commise par l'Angleterre, dans sa politique du charbon. Je sais un ami sincère de l'Angleterre.

Pendant la guerre, nos fonctions n'ont mis à même d'admirer ce grand peuple, allié de la France (Applaudissements). C'est mon devoir de dire à l'Angleterre qu'elle s'est trompée. Quand la livre anglaise est passée à 40 francs, puis aujourd'hui à 50 francs, le prix de la vie en France a augmenté exactement dans les mêmes proportions, mais cette situation a nui autant à l'Angleterre, puisqu'elle ne peut plus exporter chez nous et qu'elle a encouragé les industries dans les pays concurrents qui peuvent vendre chez nous.

M. Loucheur. — L'erreur fondamentale de tous les peuples alliés a été alors qu'ils avaient consenti des sacrifices de 700 ou 800 milliards, de ne pas faire effort supplémentaire de 40 à 50 milliards, pour empêcher les fluctuations du change et permettre aux peuples touchés par la guerre, de se redresser.

La politique du charbon, suivie par l'Angleterre, a été une erreur plus grande encore. (Applaudissements).

Une voix. — Une politique égoïste.

M. Loucheur. — Ce n'est pas cela que je lui reprocherai. Je me rappelle une entrevue émouvante que j'eus en Angleterre, avec M. Lloyd George. J'étais avec M. Clémenceau. Nous n'avons pas réussi à empêcher l'Angleterre de suivre sa politique du charbon. Le résultat est que nous venons d'être obligés de commander notre charbon en Amérique et que le marché français risque d'être perdu pour l'Angleterre, marché qui n'était contesté par personne. Cette politique a donc été aussi mauvaise pour l'Angleterre que pour nous. L'Angleterre a commis une erreur économique et financière. (Applaudissements). Toutes les mesures douanières que nous pourrons prendre seront des demi-mesures. La cause profonde c'est l'avarie des monnaies. Tant que le mark sera à 22 centimes ; la couronne Autrichienne à 0.03, et le franc à 0.33, il ne sera pas possible aux industriels d'entreprendre quoi que ce soit avec quelque sécurité. (Applaudissements).

M. Loucheur. — Toute la Chambre sera unanime avec moi, je pense, pour souhaiter le désarmement intégral de l'Allemagne. (Vifs applaudissements).

M. Baron. — Pourquoi ne l'avez-vous pas exigé dans le traité de paix? (Exclamations).

M. Loucheur. — A un grand industriel allemand, qui était venu me voir pour m'entretenir des relations économiques, j'ai dit : Il y a un an que ces relations devraient être reprises, mais elles ne seront possibles que lorsque nous serons sûrs que l'Allemagne est résolue à tenir ses engagements. (Vifs applaudissements).

M. Loucheur demande au ministre de ne pas adopter, sous prétexte que la vie doit baisser, une politique qui laisserait mourir l'industrie française. Ce n'est pas un relèvement protecteur des droits de douane qui risquerait de faire renchérir la vie, puisque par exemple, ces droits n'auraient pour un vêtement de 150 à 200 francs qu'une répercussion de 4 francs.

M. Loucheur. — J'appelle l'attention des représentants de l'agriculture sur la situation effroyable où notre agriculture risque de se trouver l'année prochaine, si le dollar revient au pair et si aucune mesure douanière n'est possible. Déjà le blé américain nous arrive à 120 francs, l'année prochaine ce serait, avec le dollar au pair, le blé à 40 francs.

M. Loucheur. — Notre agriculture est-elle capable de produire le blé à ce prix? Il faut donc que vous ayez entre les mains un instrument souple qui vous permette de plier les droits de douane aux variations du change. (Applaudissements).

Une politique qui livre notre industrie à une importation supérieure à celle de 1913 est une politique ruineuse. J'appelle la baisse de tout mon cœur, parce que seule elle permettra de reconstruire. Je dis aux industriels que nous devons faire les sacrifices nécessaires, mais il faut donner à notre industrie la protection suffisante pour qu'elle ne meure pas. Je suis sûr, mon cher ministre, que c'est également celle que vous voulez. (Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

AUTRES INTERVENTIONS

M. Henry Le Mire, député de l'Eure, apporte à ses collègues une documentation très étudiée des efforts de l'Allemagne pour reconquérir les marchés de l'Europe, et particulièrement le nôtre.

M. Charles Baron, député socialiste des Basses-Alpes, reproche à la Chambre de ne pas trouver la véritable cause de la crise.

M. Vallat, député de l'Ardèche, prend la défense des moulinages de sa région.

M. Philippoteaux, député des Ardennes, parle de la situation faite aux briquetiers de son département.

M. de Monicaut prie le Ministre de préciser les déclarations qu'il a faites hier, en réponse à M. Dior, au sujet de la suppression des prohibitions d'exportations.

DECLARATIONS DE M. ISAAC

M. Isaac. — MM. Dior et de Monicaut m'ont demandé si le Gouvernement avait l'intention de continuer de prendre des décrets interdisant l'importation ou l'exportation de certains produits. J'ai répondu hier que le Gouvernement était décidé à ne plus utiliser la loi de 1916, qui arrive d'ailleurs à son terme. Le Gouvernement ne prendra donc pas de nouveaux décrets, mais ceux qui ont été pris restent en vigueur.

L'intervention du charbon américain n'a pas encore modifié la situation. M. Loucheur a eu raison de dire que notre situation économique est aussi conditionnée par les changes. Ces problèmes sont étudiés par les économistes internationaux. Des efforts sont faits à Bruxelles pour trancher les questions les plus importantes. Nous ne pouvons que faire, pour leur succès, des voeux sincères.

Le Gouvernement est d'accord avec la Commission des douanes pour prendre les décrets réajustant les coefficients.

M. Loucheur. — Ce n'est pas demain, c'est tout de suite.

M. Haudos. — Au mois de juin, la Commission des douanes avait reçu du Gouvernement la promesse d'un ensemble de mesures qui n'ont pas encore été prises.

M. Isaac. — Le Ministre étudiera, avec les Commissions des douanes de la Chambre et du Sénat, sur la base du travail de la Commission des coefficients, les décrets qui donneront satisfaction aux intéressés. Que désirez-vous de plus? Mais le Gouvernement n'accordera pas plus que le nécessaire.

M. Loucheur. — Personne ne le demande. Il ne faudrait pas laisser entendre que quelqu'un ici a fait bon marché de la vie chère.

M. Isaac. — On a parlé de coefficient s'élevant jusqu'à 9. C'est exagéré.

M. Dior. — Le commerce, l'industrie ont, avant tout, besoin de sécurité, de stabilité.

M. Isaac. — J'ai trop l'expérience des affaires pour ne pas partager votre avis.

Cris : A ce soir ! A demain.

Il est, en effet, 12 h. 40.

OBSERVATIONS DE M. HAUDOS

M. Haudos, président de la Commission des douanes, assure qu'il n'a une quelques observations à présenter.

La Chambre décide de continuer la discussion.

M. Haudos monte à la tribune.

M. Haudos. — Nous sommes résolument pour une politique de protection de l'industrie nationale. (Applaudissements.) Ce que nous demandons, par notre ordre du jour, c'est d'adopter une politique qui protège notre industrie, en faisant jouer notre régime douanier par le jeu des coefficients.

Nous vous demandons de passer des accords avec les autres nations et d'exiger que les accords économiques du traité de paix soient exécutés. Nous avons confiance en vous pour sortir l'industrie de la crise où elle se débat. (Applaudissements.)

LES ORDRES DU JOUR

Deux ordres du jour sont déposés : l'un de MM. Haudos, Delesalle, Valette-Viallard, et de nombreux députés; l'autre de M. Inghels et ses amis socialistes.

L'ordre du jour Haudos est ainsi conçu :

« La Chambre, soucieuse de conjurer la crise du chômage et de parer à l'envahissement du marché national par les produits fabriqués à l'étranger, confiante dans le Gouvernement pour prendre sans retard, à l'aide de la prorogation de la loi du 6 mai 1916, les mesures indispensables à la protection de l'industrie française, particulièrement par la majoration des coefficients, pour poursuivre l'exécution des clauses économiques du traité de paix, passe à l'ordre du jour. »

M. Isaac. — J'accepte donc cet ordre du jour. (Applaudissements.)

La priorité pour l'ordre du jour Haudos est votée à mains levées. L'ordre du jour est voté par 475 voix contre 66.

Séance levée à 13 heures. Séance l'après-midi, à 16 heures.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 21 décembre. — La séance est ouverte à 16 h. 10, sous la présidence de **M. Raoul Péret**, devant un petit nombre de députés.

M. Lhopiteau est au banc du Gouvernement.

LES MENEES ROYALISTES

La date de la discussion de l'interpellation de M. Berthon, sur les menées royalistes, sera fixée ultérieurement.

Le Problème des Loyers

VOTE DU PROJET DE PROROGATION

LA QUESTION DES LOYERS

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant au maintien provisoire en jouissance des locataires, de bonne foi, de locaux d'habitation.

M. Tixier, député du Puy-de-Dôme, dit qu'il faut revenir au régime de la liberté, au régime du respect des contrats.

M. Bellet. — Le projet du Gouvernement signifie que d'ici le 1er juillet 1921, il n'y aura plus un seul appartement à louer en France, si les juges admettent que tous les locataires sont de bonne foi. (Applaudissements à droite.)

M. Ignace, président de la Commission. — Le projet ne donne pas à tous les locataires le droit à la continuation de jouissance. Il donne seulement aux juges de référé le pouvoir d'apprécier s'il convient d'accorder ou de refuser ce petit délai supplémentaire de six mois. Nous faisons confiance aux juges. (Applaudissements.)

M. Guibal, rapporteur de la Commission de législation civile et criminelle, justifie le projet de loi.

Sur l'art. 2, la Commission avait déclaré, conformément au projet du Gouvernement, que le propriétaire pourrait, sous certaines conditions, reprendre la libre disposition, au titre d'habitation, de tout ou partie des immeubles lui appartenant, mais la Commission propose un texte moins rigide.

M. Guibal. — C'est une loi d'attente, une loi temporaire répondant à des nécessités urgentes. D'ici six mois, nous voulons régler le statut de la propriété et de la location.

INTERVENTION DE M. LHOPITEAU

M. Lhôpiteau, garde des sceaux, monte à la tribune.

La Commission, dit-il, a été dans l'impossibilité de statuer en quelques jours sur le projet que j'avais déposé. Moi aussi, je voudrais bien la liberté des transactions, mais celles-ci supposent le jeu de l'offre et de la demande. Or, vous aurez des demandes par milliers et presque pas d'offres. Il n'est donc pas possible de revenir à la liberté. On créerait un véritable péril social. (Applaudissements.)

Le ministre promet à la Chambre un projet contre la spéculation illicite.

M. Lhôpiteau. — C'est une nécessité de voter ce projet sans délai, car cela des milliers de locataires se trouveraient sur le pavé. Je demande comment nous pourrions, dans ces conditions, assurer l'ordre social.

ON DISCUTE LES ARTICLES

La discussion générale est close.

Le Président donne lecture de l'article 1er. L'article 1er dit que les locataires pourront obtenir une prorogation.

M. Bellet propose, un paragraphe qui dit : « Le locataire s'engage à occuper lui-même le local », d'écrire : « qui l'occupe en entier », afin que le projet ne s'applique pas aux sous-locations.

Cet amendement, accepté par le Gouvernement et la Commission, est voté à mains levées.

Le dernier paragraphe de l'article 1er dit que le juge tiendra compte de toutes les conditions et éléments actuels. M. Lesache obtient de la Commission et du Gouvernement que l'on ajoute : « et notamment de l'élévation des charges ».

L'ARTICLE 1er

La Chambre vote à mains levées l'article 1er, modifié par ces deux amendements et qui est ainsi conçu :

Art. 1er. — Le propriétaire d'un local à l'usage d'habitation personnelle doit le contrat qui arrive à échéance au moment de la promulgation de la présente loi, pourra obtenir du président du Tribunal civil statuant en référé, une prorogation tenant aller jusqu'au 1er juillet 1921 pour la France et l'Algérie et jusqu'au 1er septembre 1921 pour [illegible] à compter de ladite date [illegible] conditions suivantes : 1° Le locataire [illegible] ne [illegible] qu'il l'occupe en entier et s'engage à ne [illegible] à occuper en [illegible] les membres de sa famille, qui l'occupent entièrement avec lui; 2° Il prendre un engagement dont il sera donné acte dans l'ordonnance [illegible] de loyer actuel en majoration dans la proportion [illegible] quatre pour cent du cours des [illegible] prorogation ainsi établi par la loi ou la convention, ou bien à défaut d'accord amiable, on ou [illegible] dans le dit délai, une majoration dont la quotité sera éventuellement déterminée par la même ordonnance en tenant compte de toutes les conditions et éléments actuels, et notamment de l'élévation des charges. Le bailleur du réservataire aura pour ordonnance exécutoire nonobstant appel.

L'ARTICLE 2

L'article 2 est ainsi conçu :

Les dispositions de l'article précédent ne pourront pas être invoquées par les locataires à l'égard des [illegible] le bailleur prouvera qu'ils ont réalisé des bénéfices de guerre dans les conditions prévues par la loi du 1er juillet 1916. Elles ne sont pas opposables aux occupants de locaux d'habitation qui n'ont été consentis qu'à raison des contrats de louage de services. Le Président pourra toutefois, en tout cas et au vu d'une nécessité justifiée, accorder à l'occupant le délai qui lui paraîtra indispensable.

M. Bellet présente un amendement ainsi conçu :

Elles ne sont pas opposables au propriétaire titulaire d'une pension civile ou militaire comme victime de la guerre 1914-1919.

Cet amendement, combattu par le Gouvernement et la Commission, est adopté par 323 voix contre 236.

M. Bellet accepte une addition proposée par MM. Ubry et Vidal, ajoutant à l'amendement les mots : « à moins que le locataire ne soit lui-même pensionné de la guerre ».

M. Pouzin soutient un amendement en faveur des propriétaires, locataires eux-mêmes, qui sont dans l'obligation de se chercher un logement. L'amendement de M. Pouzin est adopté par 313 voix contre 205.

L'article 2 et l'article 3 sont adoptés avec une addition de M. Bellet.

LE PROJET EST VOTÉ

L'ensemble du projet est adopté par 497 voix contre 11.

Mercredi après-midi, la Chambre discutera les interpellations sur la politique extérieure. La séance est levée à 20 h. 35.

DERNIÈRE HEURE

Les interpellations de MM. Soulié et Berthon

Le Gouvernement sera amené à définir sa politique intérieure

Paris, 21 décembre. — La décision que la Chambre a prise, en fin de séance, de discuter, demain matin, les interpellations de M. Soulié, sur la propagande bolcheviste, et de M. Berthon, sur la propagande royaliste, aura pour conséquence de provoquer, avant la séparation, un débat sur la politique intérieure du Gouvernement. Nulle discussion n'est plus susceptible de réveiller les passions des partis, et l'on doit particulièrement s'attendre à des incidents, en raison de l'état d'esprit qui règne depuis quelques jours au sein de certains groupes. Si l'on en croit certains bruits, la discussion que les députés ont résolu d'aborder, demain matin, aurait pour objet principal de dégager, avec plus de précision que par le passé, la tendance de la majorité de la Chambre. Des éléments modérés prétendent, en effet, que la politique suivie jusqu'à ce jour, ne s'inspire pas du sentiment exprimé par le pays, lors des dernières élections législatives, et qu'il y a lieu de l'orienter différemment. Au cours de la discussion des interpellations de MM. Soulié et Berthon, le Gouvernement sera amené à définir sa politique intérieure.

Maubeuge citée à l'ordre de l'armée

«...S'est montrée digne de son glorieux passé»

Paris, 21 décembre. — Le Ministre de la Guerre cite à l'ordre de l'armée la ville de Maubeuge :

« A subi de violents bombardements par canons, en 1914, et par avions, en 1918. Malgré ses deuils et les dommages subis, s'est montrée digne de son glorieux passé militaire, conservant une attitude et une foi inébranlables dans les destinées de la France. »

A la Commission sénatoriale des Finances

Le régime fiscal des régions libérées. — Une indemnité pour les banques des pays occupés

Paris, 21 décembre. — La Commission sénatoriale des finances s'est réunie, sous la présidence de M. Millies-Lacroix. Elle accepte le texte de la Chambre, en ce qui concerne le projet relatif au régime financier applicable aux régions libérées.

Par contre, elle a repoussé la proposition faite par la Commission spéciale des régions libérées, tendant à accorder aux banquiers de ces régions, une indemnité forfaitaire de 15 millions pour les pertes qu'ils ont subies du fait du moratorium.

Une Entente économique avec la Belgique

Elle est demandée parallèlement à l'entente militaire

Paris, 21 décembre. — M. Géo Gérald et plusieurs de ses collègues de la Chambre des députés, ont déposé une proposition de résolution invitant le gouvernement à prendre toutes dispositions utiles en vue de réaliser avec la Belgique une entente économique qui constituera le complément de l'entente militaire récemment conclue.

Le rappel des allocations militaires dans les Régions libérées

Un nouveau délai pour les demandes est sollicité

Paris, 21 décembre. — Plusieurs députés des régions libérées ont déposé, sur le bureau de la Chambre, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à accorder un nouveau délai de 6 mois aux familles de mobilisés des régions libérées qui, pour une cause quelconque, n'ont pas déposé, avant le 11 juillet 1920, leur demande de rappel d'allocations militaires et insistent pour qu'il soit donné à cette mesure une publicité vraiment efficace.

Le Sénat vote le projet d'amnistie

Paris, 21 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 20, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

L'AMNISTIE

Le Sénat reprend ensuite la discussion du projet d'amnistie. On revient à l'article 13 qui avait été réservé à la dernière séance.

L'article 13 est adopté, puis l'article 14.

On arrive à l'article 18 (amnistie pour les mutins).

M. Morand propose de refuser le bénéfice de l'amnistie aux marins de la Mer Noire.

La Commission, d'accord avec le Gouvernement, accepte l'amendement Morand et la date du 23 septembre 1920.

L'article 18, ainsi modifié, est adopté.

Les articles 20 à 24 sont adoptés. Le deuxième paragraphe de l'article 25 est disjoint et renvoyé à la Commission d'Alsace-Lorraine.

LA PROPRIÉTÉ COMMERCIALE

Le Sénat intervertit ensuite son ordre du jour et revient à la discussion de la proposition de loi concernant la propriété commerciale.

La Commission présente une nouvelle rédaction qui porte que si le bailleur refuse de consentir le bail sollicité et s'il loue l'immeuble pour un commerce ou une industrie similaire, il devra tenir compte au locataire sortant de toute la plus-value conférée par celui-ci à la valeur locative de l'immeuble.

Cet amendement est adopté.

L'article 26, ainsi complété, est adopté.

ADOPTION DU PROJET D'AMNISTIE

L'ensemble du projet d'amnistie est voté.

La séance est levée ensuite à 19 heures. — Séance jeudi, à 15 heures.

LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES

Une date proposée aux Allemands pour les réponses au questionnaire

Bruxelles, 21 décembre. — La lecture des rapports des mandataires alliés a été terminée dans la séance interalliée de cet après-midi.

Après entente entre les délégations belge, britannique et française, il sera proposé, demain, aux Allemands, de se trouver à Bruxelles, le 10 janvier, mais cette fois, avec des propositions fermes et des réponses précises au questionnaire qui leur a été remis.

Un certain nombre de délégués allemands, et particulièrement M. Bergmann, vont se rendre à Paris, ce qui facilitera les échanges de vues.

Dernières Nouvelles Régionales

ARRESTATION d'un HALLUIN DIS à LILLE. — Le nommé Pierre Meures, 50 ans, demeurant rue de la Lys, à Halluin, a été mis, mardi, en état d'arrestation, à Lille. Conduit au commissariat du 2e arrondissement, il était porteur d'une somme de 1.844 francs en billets, 193 fr. en monnaie d'argent et d